



Demande de financement : table de tri/ cellule de refroidissement/ bar à salade

Pour toute demande de financement de ces équipements, il convient à l'établissement de réaliser lui-même la consultation des prestataires.

Voici la procédure à suivre pour la demande de financement :

1. Réaliser une demande de devis sur l'équipement concerné auprès de 2 prestataires de votre choix.
2. Connectez-vous sur la plateforme [OGIL](#) de la Région Ile-de-France, « **rubrique FCRSH** », avec un identifiant « gestionnaire d'établissement » ou « chef d'établissement ». Puis créez un dossier de demande de subvention (un par équipement) et soumettez vos pièces justificatives (devis, attestations...). Une fois votre dossier créé cliquer sur « à valider ». Pour faire cette demande vous devez choisir comme type de la demande « **Campagne équipements qualité-Gaspillage** » puis renseigner l'équipement souhaité avec le volet déroulant.
3. La validation du dossier est de la compétence du chef d'établissement. Ce dernier doit se connecter à la plateforme OGIL (avec ses identifiants) pour valider le dossier. La validation par le chef de l'établissement déclenche la transmission de votre dossier à la Région Ile-de-France.
4. Une instruction de votre dossier sera alors réalisée par les services de la Région et fera l'objet d'un examen en commission FCRSH (celle-ci a lieu une fois par mois). Des éléments complémentaires peuvent vous être demandés en cas de dossier incomplet.
5. En cas de dossier validé en commission FCRSH, une notification vous sera transmise via OGIL. Celle-ci vous indiquera notamment le financement accordé pour l'équipement concerné.

Contacts :

Nicolas Rihet, Coordinateur des Lycées Eco-Responsables – nicolas.rihet@iledefrance.fr

Céline Chapet, Gestionnaire Aides Sociales, Service hébergement restauration et aides sociales - celine.chapet@iledefrance.fr

Retrouvez d'autres fiches outils sur : <http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia/site/lycee/pid/4916>